

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 novembre 2021

DCM N° 21-11-25-3

Objet : Soutien à un projet culturel.

Rapporteur: M. THIL

La Maîtrise de la Cathédrale souhaite participer à un projet culturel d'envergure intitulé « La Cathédrale Invisible ». Initialement imaginé dans le cadre des festivités des 800 ans de la Cathédrale Saint-Etienne, et plusieurs fois reporté en raison de la crise sanitaire, ce concert exceptionnel se tiendra à l'automne 2022 à l'Arsenal.

Il s'agit d'un spectacle écrit par le compositeur Eric Rebmeister et racontant les huit siècles d'histoire de la Cathédrale par le biais d'une composition musicale inédite, d'images de la Cathédrale captées pour la première fois par un drone (projetées sur écran lors du concert) et d'une narration par un acteur. La pièce sera interprétée par une centaine d'artistes réunissant les choristes adultes de la Maîtrise de la Cathédrale, l'Harmonie municipale de Metz et un ensemble à cordes du Conservatoire Gabriel Pierné.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une subvention au titre de l'aide au projet en 2021 pour un montant de 5 000 euros à la Maîtrise de la Cathédrale afin de contribuer à l'organisation de ce concert remarquable alliant création et patrimoine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt public local que revêt le projet « La Cathédrale Invisible » porté par la Maîtrise de la Cathédrale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention pour un montant de 5 000 euros au titre du projet

musical « La Cathédrale Invisible » à la Maîtrise de la Cathédrale en 2021.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice de l'action subventionnée.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission Culture
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ